

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 NOVEMBRE 2023

Délibération n°091-2023

Convention Territoriale Globale 2024-2028 avec la CAF du Gard

Nombre de Conseillers municipaux		
En exercice	Présents	Votants
23	13	16
Date de convocation		
23 novembre 2023		
Secrétaire de séance		
Sébastien ANDEVERT		

Le vingt-neuf novembre deux mille vingt-trois, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni en salle du Conseil de l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Jean-Marie FOURNIER, maire.

Etaient présents : Jean-Marie FOURNIER, Catherine CLIMENT, Thierry PESENTI, Delphine POIRIER, Éric ORTIZ, Brigitte GAYAUD, Myriam SEVENERY, Cyril QUIOT, Sébastien ANDEVERT, Régis BLAYRAT, Claude CADENAT, Cédric DAYDE, Christian ALEX

Procurations : Frédéric MARTIN à Jean-Marie FOURNIER, Sonia BONNET-TELLIER à Cédric DAYDE, Christophe RENAUD à Christian ALEX

Absents : Sandrine CARRIERE, Elisabeth RHODE-BERNARD, Samuel MICHELON, Claire FABRE-PILLEMENT, Nicolas FONT, Sarah AIT-IDIR, Mélanie SALLE

Secrétaire de séance : Sébastien ANDEVERT

\*\*\*

Rapporteur : Catherine CLIMENT, 1<sup>ère</sup> adjointe et vice-présidente de la CCBTA

Une première convention territoriale globale avait été conclue le 20 septembre 2019 entre la CAF du Gard, la MSA, la Communauté de Communes de Beaucaire Terre d'Argence et l'ensemble des communes membres, pour une durée de trois ans, du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2023. Il s'agissait d'inscrire l'action des différents acteurs dans le cadre d'une démarche territoriale pour intervenir dans les domaines de l'enfance, de la jeunesse, de la parentalité et du logement, contribuant ainsi aux politiques de la ville et à la vie des quartiers.

Le renouvellement de la convention a donc fait l'objet d'un état des lieux actualisé, qui a confirmé la pertinence de cette démarche stratégique partenariale. Le projet, soumis à l'approbation du conseil communautaire et des communes membres, fixe les champs d'intervention respectifs de la CAF, de la MSA, de la CCBTA et des communes du territoire, rappelle les objectifs partagés au regard des besoins, les engagements en termes de moyens, les modalités de la collaboration partenariale, et diverses dispositions relatives notamment à la communication et à l'évaluation des actions. Cette nouvelle convention est proposée pour une durée de 5 ans, du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2028.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,  
Vu les conventions d'objectifs et de gestion arrêtée entre l'État et la Caisse Nationale d'Allocations Familiales et la Mutualité Sociale Agricole,  
Vu la convention territoriale globale 2020-2023,  
Vu les statuts de la Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence,  
Où l'exposé du rapporteur,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

1. De reconnaître l'intérêt, et d'approuver la nécessité de renouveler la convention territoriale globale à l'échelle du territoire de la Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence, pour améliorer l'action sociale et familiale et mettre en œuvre une politique sociale de proximité dans le cadre d'une démarche stratégique partenariale.
2. D'autoriser Monsieur le Maire à conclure cette convention avec Monsieur le Président de la CAF du Gard, Monsieur le Président de la MSA du Languedoc, Monsieur le Président de la CCBTA, et Messieurs les Maires des communes de Beaucaire, Bellegarde, Fourques et Vallabrègues.

Le Secrétaire de séance, Sébastien ANDEVERT

Le Maire, Jean-Marie FOURNIER

